



Aix en Provence

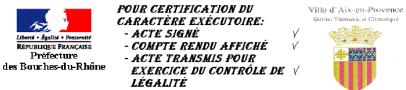
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-342

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-51447-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE ✓ LÉGALITÉ ✓

**OBJET** : PETITE ENFANCE - REVERSEMENT AU DELEGATAIRE DES CRECHES MUNICIPALES DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 ACCORDEE PAR LE CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Laurent DILLINGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



12.07

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Petite Enfance et Solidarités

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

**Nomenclature : 9.1**  
Autres domaines de compétences des communes

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : PETITE ENFANCE - REVERSEMENT AU DELEGATAIRE DES CRECHES MUNICIPALES DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 ACCORDEE PAR LE CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a sollicité au début de l'année 2014 auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône l'attribution de subventions de fonctionnement au titre du soutien accordé aux 20 structures municipales relevant de la délégation Petite Enfance.

Le Conseil Général a versé au mois de juillet 2014 un montant global de 191 620 € correspondant à une aide de 220 € par place agréée.

Il convient donc aujourd'hui de procéder au reversement des 191 620 €, déjà perçus par la Ville, à la société LPCR DSP AIX (Les petits Chaperons Rouges), délégataire des crèches municipales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**APPROUVER** le reversement des 191 620 € (*cent quatre vingt onze mille six cent vingt euros*) à la société LPCR DSP AIX,

- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire **9264-611-2493** présentant les disponibilités suffisantes,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à la Petite Enfance , la Jeunesse et l'Education à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DL.2014-342 - PETITE ENFANCE - REVERSEMENT AU DELEGATAIRE DES CRECHES  
MUNICIPALES DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 ACCORDEE PAR LE  
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 53
Contre	: 1

Ont voté contre  
Hervé GUERRERA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**SUBVENTION CONSEIL GENERAL  
ANNEE 2014**

<b>Structures</b>	<b>Nbre agréments</b>	<b>Subv CG 2014</b>
AGORA (L')	53	11 660 €
AQUARELLE (L')	50	11 000 €
ATELIER (L')	30	6 600 €
BABY SYMPHONIE	40	8 800 €
BERLINGOT	45	9 900 €
BOUTCHOUS (LES)	37	8 140 €
CACHE CACHE	46	10 120 €
CALIN CALINE	40	8 800 €
CONTINES (LES)	34	7 480 €
ENFANTS DU WALLON (LES)	56	12 320 €
FRANCOISE DOLTO	43	9 460 €
GRAINES D'ETOILES (LES)	60	13 200 €
ILE AUX ENFANTS (L')	60	13 200 €
PETIT JARDIN (LE)	40	8 800 €
PIN D'EPICES	40	8 800 €
PIROUETTE	25	5 500 €
POM D'HAPPY	66	14 520 €
RIBAMBELLE (LA)	60	13 200 €
TIPI (LE)	29	6 380 €
TOM POUCE	17	3 740 €
<b>total</b>	<b>871</b>	<b>191 620 €</b>